La question de la **prise en charge de la perte** d'autonomie et de la dépendance est au cœur des missions du Département, chef de file des solidarités. Mais au-delà d'une simple question de compétence, il s'agit avant tout d'un principe auquel la majorité départementale accorde une importance majeure.

Permettre à nos aînés de rester à leur domicile le plus longtemps possible est en effet une priorité pour laquelle nous ne transigerons pas. C'est dans ce cadre que l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA) prend tout son sens afin de vous permettre, pour vous ou bien un proche, d'avoir le choix : celui de rester chez soi et d'être accompagné pour toutes ces tâches qui peuvent parfois, avec les années, devenir problématiques.

Grâce à une politique d'autonomie renouvelée, de proximité et replaçant l'usager au cœur même de nos préoccupations, nous nous engageons à faire de la **Seine-et-Marne un territoire où il fait bon vivre et vieillir. 7**



Jean-François PARIGI Président du Département de Seine-et-Marne



Bernard COZIC Vice-président en charge des solidarités

Faites votre demande d'APA en ligne, suivez l'avancement de votre dossier et gérez un ensemble de services via un compte sécurisé par un identifiant et un mot de passe.

Étape 1 : vérifiez votre éligibilité

BIENVENUE SUR LE PORTAIL D'AIDES SOCIALES DU DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE Je crée mon compte Je me connecte	
	SIMULATEUR APA À DOMICILE Avant de vous inscrire sur le portail, vous pouvez vérifier que le bénéficiaire est éligible à l'Aide Personnalisée d'Autonomie (APA). de demande Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA)

Étape 2 : créez votre compte

- Connectez-vous sur le portail d'aides sociales du Département https://e-service.seine-et-marne.fr
- → Cliquez sur : Je cr
- Je crée mon compte

Pour créer un compte, renseignez une adresse mail.

Étape 3 : vérifiez vos informations personnelles

Vous allez recevoir un courriel de confirmation afin de valider votre inscription. Suivez les instructions dans ce courriel pour continuer la création de votre compte, il restera valide pendant 2 jours.

Étape 4 : faites votre demande d'APA en ligne

Avant de commencer la saisie, veuillez vous munir des éléments nécessaires à la demande au format électronique (copie de la carte nationale d'identité du bénéficiaire, justificatif de domicile de moins de 3 mois, copie de la carte vitale...).

PREMIÈRE DEMANDE D'ALLOCATION PERSONNALISÉE D'AUTONOMIE (APA) À DOMICILE :

- → Cliquez sur : Déposer une demande d'APA à domicile
- → Complétez les critères d'éligibilité à l'APA.

Étape 5 : suivez l'évolution de votre dossier

SUIVRE VOTRE DEMANDE EN COURS :

→ Utilisez le code de suivi indiqué sur l'écran d'accueil.

SUIVRE L'INTÉGRALITÉ DE VOTRE DOSSIER (SUIVI DES DEMANDES DU FOYER, HISTORIQUE...):

- → Un courrier de la demande sera envoyé au bénéficiaire. Gardez précieusement ce justificatif.
- → Utilisez le code d'activation indiqué sur ce courrier pour suivre votre dossier via votre espace personnel sur notre site.

Les étapes d'une demande APA en ligne





Vérifiez votre éligibilité



Déposez votre demande d'APA en ligne



Contactez le Département pour toute question ou modification de situation

Un problème de connexion ? Un besoin d'accompagnement ? N'hésitez pas à nous contacter :

Accédez au suivi de votre

dossier grâce au code d'activation

que vous avez recu

Hotline : 01 64 14 77 77 du lundi au vendredi de 9 h à 12 h 30 et de 14 h à 17 h par mail : departement@departement77.fr ou espace contact sur le site

Horaires:

seine7 &morne LE DÉPARTEMENT Département de Seine-et-Marne Hôtel du Département CS 50377 77010 Melun cedex Tél. 01 64 14 77 77

2

seine-et-marne.fr f90@00





SCHÉMA DES SOLIDARITÉS

GUIDE DE CONNEXION

